



**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 8 décembre 2014 à 19h30
(convocation du 28 novembre 2014)**

Membres présents : Mmes DESAILLY Magali, GUERIN Joëlle, ROSE Nadège, TROMAS Adeline.
MM. HERVIEU Guy, JOLY Alain, PHILIPPE Gilles, PHILIPS Christian,
POILLOTTE Pierre, THOMAS Didier, VIARD Sylvain

Présidence : Mme MUTIN Nadine

Absents : GEORGET Corinne
GOULLIEUX-VOINCHET Sylvie a donné pouvoir à M. PHILIPPE Gilles
SCHMITT Blandine a donné pouvoir à Mme GUERIN Joëlle

Secrétaire de séance : M. POILLOTTE Pierre

Nombre de conseillers : en exercice : 15 présents : 12 votants : 14

Madame le Maire ouvre la séance à 19h30.

Le compte rendu du 27 octobre 2014 est adopté par 13 voix pour et 1 contre (Mme Nadège ROSE).

2014/64 – Prime exceptionnelle pour un agent

Monsieur Pierrick MAITRE a été employé sur la commune pendant 6 mois consécutifs en CDD.

Afin de lui manifester sa reconnaissance pour le travail accompli au sein de l'équipe d'entretien municipale, Madame le Maire propose qu'il lui soit attribué une prime exceptionnelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour, 2 abstentions (M. POILLOTTE Pierre et Mme ROSE Nadège) ;

- **DÉCIDE** que la commune versera une prime exceptionnelle de 450,00 euros à Monsieur Pierrick MAITRE,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document utile à cette affaire.

2014/65 – Subvention de l'année 2014 à la SCS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour, 1 contre (Mme ROSE Nadège), 1 abstention (M. POILLOTTE Pierre),

- **DÉCIDE** l'attribution d'une subvention pour l'année 2014 comme suit :

Article 6574 – Subventions communales

Subvention annuelle	Société Culturelle et Sportive de Ruffey	3 200,00 euros
---------------------	--	----------------

Total de l'article 6574		3 200,00 euros
-------------------------	--	----------------

La municipalité décidera elle-même le fléchage de cette subvention.

2014/66 – Décision Modificative n°4

Suite à la comptabilisation d'un dégrèvement d'une taxe locale d'équipement pour la somme de 323,00 € concernant un habitant de la commune, Madame le Maire propose de prendre une décision modificative.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, par 12 voix pour, 2 abstentions (Mmes ROSE Nadège et TROMAS Adeline),

- **DÉCIDE** d'opérer les virements suivant :
 - Crédit à réduire
Chapitre 21 – Compte 2113 (terrains aménagés autres que voirie) pour 323,00 €
 - Crédit à ouvrir
Chapitre 10 – Compte 10223 (TLE) pour 323,00 €
- **ACCEPTE** la décision modificative comme indiqué ci-dessus,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document utile à cette affaire.

2014/67 – Clôture de l'enquête publique sur le classement / déclassement dans la voirie communale

Madame le Maire rappelle que par délibération du 9 décembre 2013, il a été demandé le classement et déclassement de la voirie communale.

Une enquête publique préalable à ce classement et déclassement a été effectuée du 28 octobre 2014 au 12 novembre 2014 inclus.

Considérant qu'il y a lieu de faire aboutir ce projet et vu l'avis favorable du Commissaire Enquêteur,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** le nouveau classement de la voirie communale.

Acquisition de terrains agricoles – parcelles G 239 et G 392

Les propriétaires d'un terrain situé en zone agricole souhaitent acquérir d'autres parcelles pour s'agrandir et ont pris contact avec les propriétaires des terrains autour. Afin d'éviter ces ventes, la municipalité a fait un courrier aux propriétaires desdits terrains pour les acheter en priorité s'ils sont vendeurs. À ce jour, deux réponses sont revenues positives. Le prix a été fixé, renseignement pris auprès de la SAFER, à 50 centimes le m².

Une plainte a été également déposée auprès de la gendarmerie d'Arc-sur-Tille pour les deux cabanons construits illégalement.

Questions et informations diverses

- Madame le Maire :
 - annonce le décès de Madame Rolande PASSOT survenu ce 8 décembre 2014.
 - fait part des remerciements de Madame Poiseau et de ses enfants pour l'attention apportée lors du décès de son époux, Monsieur Jean-Pierre Poiseau.

- remercie les personnes ayant donné des bulbes, Madame Wachowiak de l'enseigne « Au Nom de la Rose » pour le don de rosiers, Monsieur Varlet pour le don d'un sapin d'environ 7 m de haut placé devant la mairie et les agents communaux pour tout le travail effectué sur la commune.
- Les travaux de la suppression du passage à niveau et la création du rond-point sont retardés. Ils ne commenceront pas avant fin janvier 2015 car l'entreprise chargée des travaux a mis son personnel en congé. La durée de ceux-ci ne doit pas excéder 3 mois et ne devrait pas avoir d'impact sur le coût financier.
- L'aide sollicitée auprès de Monsieur le Sénateur Houpert pour l'achat d'un tourniquet a été accordée ; celui-ci a été acquis et installé prochainement dans le jardin de la cure.
- La Lyonnaise des Eaux est actuellement sur la commune pour des travaux d'assainissement au vu des dernières pluies importantes. Tous les avaloirs ont été nettoyés, il reste le nettoyage de certains réseaux comme rue de la Motte côté lavoir et une partie de la rue Marguerite Mutin. Les rues de Dijon et des Écoles avaient été vérifiées précédemment. Des travaux importants devraient être réalisés rue du Fontenis (côté mare) et à la mare d'Echirey.
- Madame Joëlle Guérin, annonce qu'un goûter aura lieu à la bibliothèque avec les assistantes maternelles le mardi 16 décembre au matin.
- Concernant les NAP, Monsieur Chargrassé constitue un rapport sur le travail des enfants qu'il présente à la fin de chaque cycle aux parents. Monsieur Chargrassé a demandé à Madame Joëlle Guerin, déléguée enfance et jeunesse si la municipalité pouvait prendre en charge les heures du personnel accomplies après leur temps de travail effectif. La municipalité accepte pour un montant de 95 € maximum. Madame Nadège Rose fait part que ces heures se font en journée et que les parents ne peuvent donc s'y rendre car ils travaillent. Elle souhaiterait que les horaires soient revus. Madame Joëlle Guerin signale que la plage horaire est de 16h45 à 18h15.
- La municipalité réfléchit à l'achat d'un autre panier de basket, celui actuellement en place n'étant plus aux normes de sécurité.
- Madame le Maire indique, qu'en ce qui concerne les charges des fluides de la cantine – garderie relevant de la Communauté de Communes Val de Norge, le partage des coûts (cantine, mairie et école élémentaire) se faisait sur la superficie de chaque bâtiment. Renseignement pris auprès d'ErDF, la cantine consommerait 90 % des factures. Madame le Maire a demandé un nouveau mode de calcul sur la base de 60 %. La facturation n'ayant pas été réalisée les 5 dernières années, le calcul sera refait sur cette base.
- Madame Adeline Tromas annonce que :
 - le repas des Aînés aura lieu le samedi 13 décembre 2014. Les membres du CCAS se retrouveront le 12 décembre pour la mise en place des tables, des chaises et de la décoration à l'ERL,
 - que le 20 décembre 2014 :
 - ❖ de 14h à 16h, aura lieu le 4^{ème} atelier floral (déjà 14 inscriptions),
 - ❖ à 17h le Père Noël rendra visite aux enfants sur la place du village avec son traîneau,
 - des sapins ont été distribués aux écoles élémentaire et maternelle, à la garderie – cantine et à l'ERL.

- le 10 janvier 2015, à 17h, aura lieu la fête du sapin, sur la place du village. La Préfecture ayant interdit le brûlage, les sapins pourront être apportés pour compostage à l'atelier municipal.
- Monsieur Guy Hervieu signale que, suite à la fermeture de la Poste, celle-ci sera transformée pour permettre la création d'un cabinet médical. Plusieurs personnes du corps médical sont intéressées pour s'installer dont un médecin. Celui-ci devrait voir le jour au cours du 1^{er} trimestre 2015.

Concernant la rue des Roillottes, en mauvais état, un groupe de travail sera constitué dès janvier pour la réfection de la chaussée et le sens de circulation qui risque d'être modifié suite à l'avis de la MiCA (Mission de Conseil et d'Assistance aux collectivités).

- Madame le Maire annonce que les vœux du Maire auront lieu le vendredi 23 janvier 2015 à 19h à l'Espace de Rencontre et de Loisirs.
- Madame Nadège Rose demande si elle peut avoir accès aux dépenses de la commune depuis l'installation de la nouvelle municipalité et si elle peut rajouter des points à l'ordre du jour. Concernant le budget, Monsieur Guy Hervieu l'informe qu'il part du 1^{er} janvier au 31 décembre, que les comptes seront donnés en temps et en heure et par chapitre. Pour les points à rajouter à un ordre du jour, seul le Maire décide de l'ordre du jour.

La séance est levée à 20h40

Fait et délibéré à RUFFEY-lès-ECHIREY, le 8 décembre 2014

Mme le Maire,
Nadine MUTIN


